

MARVILLE-MOUTIERS-BRULE

Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt le lundi 20 janvier à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en mairie, sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire,

Etaient présents: Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN Adjoints; Éric BROCHARD, Philippe GEHAN, Frédéric LAMON, Jean-Marc LEMAIRE, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, conseillers municipaux.

Absents excusés: Jacques ISAMBERT (pouvoir à V. BASTON), Nicole GUERIN (pouvoir à JM LEMAIRE), Véronique DUBOC (pouvoir à E. BROCHARD).

Absents: Denis MARC, Ludovic MALLET.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 28 novembre 2019 : Approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

1/ Tarifs communaux 2020

Concessions cimetière :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les concessions cimetière. Après discussion, il est décidé de ne pas les augmenter.

	15 ANS	30 ANS
Concession de terrain	115€	231 €
Columbarium :	262 €	525 €
case 2 urnes		
Columbarium :	346 €	693 €
case 3 à 4 urnes		
Jardin du Souvenir	DISPERSION	GRATUITE

Location salle polyvalente:

	ETE (1 ^{er} mai-30 septembre)	HIVER (1 ^{er} octobre-30 avril)
Habitants de la commune : - Journée (de 9h00 à	250.00 €	300.00 €
9h00) - Week end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	400.00 €	480.00 €
Hors commune: - Journée (de 9h00 à 9h00)	400.00 €	450.00 €
- Week end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	700.00 €	780.00 €
Associations communales	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures - Journée (de 09h00 à 09h00)	325.00 €	375.00 €
- Week-end (vendredi 18h00 au lundi 9h00)	550.00€	630.00 €

Caution: 1 200 €.

Arrhes: 50 % demandé à la réservation jusqu'à 3 mois avant la date de la manifestation,

et à moins de 3 mois de la réservation : paiement en totalité.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- > DECIDE de ne pas augmenter les tarifs communaux des concessions Cimetière et salle polyvalente pour l'année 2020.
- > APPROUVE les tarifs énoncés ci-dessus.

2/ Loyer Logement communal 2020 et remboursement de la taxe des ordures ménagères 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de statuer sur le montant du loyer de M Jacques GIROUARD, locataire, à compter du 1^{er} janvier 2020:

Le loyer mensuel demandé à M Jacques GIROUARD en 2019 est de 518.05 €. Madame le Maire propose de ne pas l'augmenter.

Par ailleurs, Monsieur Jacques GIROUARD doit s'acquitter du remboursement de la taxe des ordures ménagères pour l'année 2019, s'élevant à 154 € (sur le loyer de décembre 2019).

Après cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- > Décide de ne pas augmenter le loyer.
- Donne son accord pour l'acquittement de la taxe des ordures ménagères au titre de l'année 2019 par le locataire.

3/ CDG 28 : Renégociation du contrat groupe assurance statutaire 2021

Le Maire rappelle que le contrat groupe d'assurance statutaire prendra fin le 31 décembre 2020. Le Centre de Gestion va devoir procéder au renouvellement du contrat par mise en concurrence.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de Marville Moutiers Brûlé de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

■ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 4 ans

Régime: capitalisation.

4/ Subvention DETR : Réseau d'eau potable

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de poursuivre le programme de suppression des branchements en plomb afin de résorber les risques sanitaires à la population. Aussi, pour l'année 2020, une cinquantaine de raccordements seront supprimés.

Afin de permettre le financement des travaux de suppression de branchements en plomb, le Conseil municipal décide de demander à Mme le Préfet l'attribution d'une subvention s'élevant à 30 % du montant HT (73 260 €) de ces travaux au titre de la DETR.

Le montant des travaux s'élève à :

- Branchements suppression plomb. 73 260 € HT

- TO	OTAL TTC	<u>87 912 €</u>
Le fina	ncement s'établit ainsi :	
>	Subvention DETR (30 %)	21 978 €
>	Part communale HT	51 282 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE LE MAIRE à l'unanimité, à demander la subvention DETR pour ces travaux.

5/ <u>Subvention DETR: Installation de volets roulants classe GS/CP. Changement radiateurs Maternelle.</u> Porte garderie périscolaire. Filet terrain de football.

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter la subvention DETR (Etat) dans le cadre des travaux d'installation d'un volet roulant dans la classe GS/CP; le changement des radiateurs électriques à l'école maternelle; le changement de la porte de la garderie périscolaire et la réfection du filet du terrain de foot. Mme le Maire précise que le changement des radiateurs de la classe maternelle est essentiel car ils sont très énergivores. La porte de la garderie périscolaire est d'origine et est très détériorée, l'isolation n'est plus du tout assurée.

Le filet du terrain de foot bordant la RN 154 est en partie tombé et ne protège plus la voie en cas de passage de ballon. Ce terrain de foot a été interdit par arrêté, aux équipes de foot mais en revanche les enfants de l'école de Marville pratiquent des jeux de ballon sur ce terrain. Il est donc nécessaire de remettre en place.

Le montant des travaux s'élève à :

-	TOTAL TTC	14 399.26 <u>€ TTC</u>
-	TVA	1 796.54 €
-	TOTAL	<u>12 602.72 € HT</u>
-	Filet terrain de foot	5 661.00 € HT
-	Porte	3 620.00 € HT
-	Pose des radiateurs	2 439.72 € HT
-	Pose du volet roulant	882.00 € HT

Le financement s'établit ainsi:

	Subvention DETR (30 %)	3 780.00 €
	Subvention FDI (30 %)	3 780.00 €
\triangleright	Part communale HT	5 042.72 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE LE MAIRE à l'unanimité, à demander la subvention DETR pour ces travaux.

6/ Subvention FDI: Voirie - Pose d'un plateau surélevé rue du Commandant Bréqueville à Imbermais

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite aux travaux de voirie réalisés Rue du Commandant Bréqueville à Imbermais en janvier 2020, un plateau surélevé est nécessaire pour faire ralentir les véhicules. Ce projet fait partie de l'étude réalisée par le service ATD du conseil départemental en 2019. Mme le Maire propose de demander une aide financière au conseil départemental, au titre du FDI. Le financement

Mme le Maire propose de demander une aide financière au conseil départemental, au titre du FDI. Le financement des travaux se présente comme suit :

Le montant des travaux s'élève à	10 040 € HT
- TVA	2 008 €
- TOTAL TTC	<u>12 048 €</u>
Le financement s'établit ainsi :	

- ➤ Subvention FDI HT Amende de police (40 %) ...4 016 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE LE MAIRE à la majorité, à demander la subvention FDI pour la pose du plateau surélevé rue du Commandant Bréqueville à Imbermais.

7/ <u>Subvention FDI</u>: <u>Installation de volets roulants classe GS/CP. Changement radiateurs Maternelle.</u> Porte garderie périscolaire. Filet terrain de football.

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter la subvention F.D.I (Département) dans le cadre des travaux d'installation d'un volet roulant dans la classe GS/CP; le changement des radiateurs électriques à l'école maternelle; le changement de la porte de la garderie périscolaire et la réfection du filet du terrain de foot. Mme le Maire précise que le changement des radiateurs de la classe maternelle est essentiel car ils sont très énergivores. La porte de la garderie périscolaire est d'origine et est très détériorée, l'isolation n'est plus du tout assurée.

Le filet du terrain de foot bordant la RN 154 est en partie tombé et ne protège plus la voie en cas de passage de ballon. Ce terrain de foot a été interdit par arrêté, aux équipes de foot mais en revanche les enfants de l'école de Marville pratiquent des jeux de ballon sur ce terrain. Il est donc nécessaire de remettre en place.

Le montant des travaux s'élève à :

-	TOTAL TTC	14 399.26 € TTC
-	TVA	1 796.54 €
-	TOTAL	<u>12 602.72 € HT</u>
-	Filet terrain de foot	5 661.00 € HT
-	Porte	3 620.00 € HT
-	Pose des radiateurs	2 439.72 € HT
-	Pose du volet roulant	882.00 € HT

Le financement s'établit ainsi :

	Subvention FDI (30 %)	3 780.00 €
\triangleright	Subvention DETR (30 %)	3 780.00 €
	Part communale HT	.5 042.72 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, AUTORISE LE MAIRE à l'unanimité, à demander la subvention FDI pour ces travaux.

8/ Agglomération de Dreux : fixation du prix de l'eau 2020

Madame le Maire propose de baisser le prix de l'eau pour la période de consommation d'eau <u>du 1 ex mai 2020</u> au 30 avril 2021 (facturation sur octobre 2020).

Elle rappelle que le tarif voté en 2019 était de 1.70 €/mètre cube.

Elle informe aussi de l'augmentation du tarif du FSIREP à 0.070 €/mètre cube et du maintien de la taxe pour pollution à 0.38 €/mètre cube.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, Décide de baisser le prix du m3 d'eau à facturer à :

Eau Taxes obligatoires :	1,60 €
Fonds de solidarité à l'interconnexion des réseaux d'eau potable Redevance pour pollution d'origine domestique	
TOTAL M3	2.050 €

Madame le Maire propose de maintenir le tarif des compteurs, soit :

- Pour les compteurs de diamètre 15 et 20 : **18.00 €.**
- Pour les compteurs de diamètre 30 et 40 : **48.00** €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les tarifs d'abonnement des compteurs comme énoncés ci-dessus.

Le Maire précise que la location annuelle du compteur sera prélevée sur la facturation de la période « relevé par les abonnés » au 30 avril.

9/ ASC Mézières : subvention versée pour achat d'un bâtiment

Mme le Maire fait part au conseil municipal que l'ASC Mézières a, depuis longtemps, le projet d'agrandir ses locaux. L'association a présenté aux communes partenaires et autres institutions (Département, Agglo, Région et Etat) son projet d'acquisition de la propriété voisine des locaux de l'ASC.

Mme le Maire présente le plan de financement remis par l'ASC. Le coût total de cette acquisition avec des travaux d'aménagement et de l'achat de mobilier se monte à 348 261 €. Les recettes pour équilibrer cette dépense se composent essentiellement de subventions réclamées auprès des communes partenaires de l'ASC, du Département, de la Région, de la CAF, de l'Agglomération de Dreux, d'une fondation privée et d'un emprunt réduit.

. Pour Marville-Moutiers-Brûlé, la subvention est estimée à 2 352 € calculée en fonction de la fréquentation des enfants de la commune.

Après discussion, il est proposé de donner un accord de principe sur le versement d'une subvention à l'ASC Mézières sous réserve que le plan de financement reste identique à celui présenté et que le montant demandé à la commune de Marville-Moutiers-Brûlé soit au maximum de 2 352 €. Il est précisé également qu'un acte administratif définisse le remboursement de cette somme en cas de dissolution de l'Association.

Cette subvention devra figurer au budget primitif 2020 en subvention d'équipement à l'article 20422 et sera amortie sur 1 année.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un accord de principe pour le versement de cette subvention à l'ASC Mézières sous les conditions définies ci-dessus.

Comptes rendus réunion :

COMMISSION TRANSPORT DU 3/12/2019:

Préparation d'une DSP pour 2021 à 2028.

Il y aura un seul marché.

Réseau urbain : renforcement de la ligne 1 et 2. Fréquence toutes les 15 à 20 mns.

Ligne 1 : Porte Est vers le Nord

Ligne 2 : Vernouillet vers le Piscine et l'hôpital

Péri-urbain: même tarif à 1.030

Paiement par carte bancaire sans contact possible

Transports scolaires : temps maxi= 30mns. Avec carte scolaire les élèves pourront circuler le réseau urbain et péri-

T.A.D: il faut réserver la veille < 18H; Le retour au plus tard à 17h30.

La flotte est composée de 7 autobus hybride urbain, 1 Mini bus électrique, 10 autobus en péri-urbain.

COMMISSION ENERGIE 28 du 5/12/2019 :

Eclairage publique : 182 communes ont donné la compétence. 40 000 points lumineux.

Gaz : Energie Conseil est une SEM crée par région.

COMMISSION DECHETS du 17/12/2019:

Dépôts volontaires : 16 communes ont supprimé la benne « papiers »

Bacs Jaunes : en moyenne, 32.5% de refusés ; 13.2% à Marville Moutiers Brûlé

SEPUR : durée du contrat 2 ans + 2x 1 an

Calendriers de collectes : distribués avant le 31/12/2019

Représentants auprès de la SITREVA : Mr ECOLAN pour Marville

Pour les réclamations sur la collecte, les faire à l'Agglo. Pour les réclamations sur la déchetterie, les faire à SITREVA.

Communications et questions diverses.

Un banc de pierre, Place de la Liberté, est occupé par des individus chaque soirée, créant des nuisances sonores aux riverains. Ceux-ci ont demandé le retrait de ce banc. L'ensemble du conseil municipal n'est pas favorable à cette demande. Les Gendarmes ont été prévenus et sont déjà intervenus. Ils se déplaceront à nouveau.

Point RECENSEMENT POPULATION: 73 logements recensés en 3 jours.

Défibrillateur : il sera installé dans le renfoncement de la Maternelle. Il servira pour la Salle Polyvalente et la Maternelle.

La séance est levée à 23h10